

**Délibération n° 2025-05-14**

**Objet : Décision modificative n° 2 au budget principal 2025**

**Président du CCAS :**

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

**Président de séance :**

Monsieur Mathieu GARABEDIAN

**Présent-e-s :**

Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Monsieur Antoine PELCE, Madame Maryse ARTHAUD, Madame Virginie DEMARS, Monsieur Mamadou DISSA, Monsieur Frédéric GEAL, Madame Laure GUYONVARH, Madame Marie- Gabrielle LEGEAY, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Madame Agathe FORT.

**Procurations :**

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Madame Muriel BETEND donne pouvoir à Monsieur Mamadou DISSA

Monsieur Jean-Joseph PARRIAT donne pouvoir à Madame Laure GUYONVARH.

**Excusé-e-s :**

Monsieur Nicolas BOILLOUX, Madame Sophie HINSCHBERGER, Madame Melouka HADJ-MIMOUNE, Madame Cristina MARTINEAU.

Mesdames, Messieurs,

Le conseil d'administration du CCAS s'est prononcé sur le budget primitif 2025 le 4 février 2025 et vient d'arrêter le compte administratif 2024.

Diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 2025 sur les différents budgets du CCAS sont rendues nécessaires.

Le résultat dégagé lors de l'exercice 2024, arrêté lors du vote du compte administratif et affecté par le conseil d'administration, doit être transcrit budgétairement.

Seuls les résultats affectés au budget principal donnent lieu à une inscription budgétaire. Les affectations du budget annexe conformément à la nomenclature M22 en vigueur font l'objet d'une opération non budgétaire réalisée par le comptable public. Ces affectations ne sont donc pas retranscrites dans la présente délibération.

### *Section de fonctionnement Budget Principal*

SERVICES	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AFFECTE DANS LE CADRE DE LA DM2
BUDGET GENERAL	438 424.29 €
<b>Total général</b>	<b>438 424.29 €</b>

### *Section d'investissement Budget Principal*

SERVICES	RESULTAT D'INVESTISSEMENT AFFECTE DANS LE CADRE DE LA DM2
BUDGET GENERAL	320 185.58 €
<b>Total général</b>	<b>320 185.58 €</b>

#### **Restes à réaliser :**

Ces crédits correspondent aux dépenses d'investissement engagées mais non mandatées et non rattachées à l'issue de l'exercice 2024 qu'il y a lieu d'intégrer au budget 2025.

A la clôture de l'exercice 2024, le budget principal présentait des dépenses d'investissement engagées mais non mandatées à l'issue de l'exercice pour un montant de 6 900 €.

#### **1.1. Opérations d'ajustements de crédits consécutives à l'affectation du résultat 2024**

L'affectation d'un résultat excédentaire en recettes nécessite un ajustement des crédits soit :

- De dépenses à la hausse, en complétant les dépenses prévues initialement mais parfois insuffisantes jusqu'en fin d'exercice.
- De recettes à la baisse, de la subvention d'équilibre prévue au budget, permettant son moindre recours.

L'affectation d'un résultat déficitaire en dépenses nécessite un ajustement des crédits soit :

- De dépenses à la baisse, pour permettre au budget de supporter l'impact du déficit sur l'année 2025.
- De recettes à la hausse, de la subvention d'équilibre prévue au budget, pour permettre de réduire l'impact du déficit sur le budget 2025.

*Pour le budget principal*

*En fonctionnement*

- Le résultat excédentaire vient compléter les dépenses prévues initialement mais parfois insuffisantes jusqu'en fin d'exercice.

*En investissement*

- Le résultat excédentaire permet d'abonder la section d'investissement du budget général.

Il a été décidé la répartition suivante :

Budget Principal	Montant	Imputation
001 Recette Fonctionnement	+ 438 424.29 €	001
Chapitre 012 Dépense	+ 438 424.29 €	64111
002 Recette Investissement	+ 320 185.58 €	002
Chapitre 21 Dépenses Reports	+ 6 900.00 €	21532
Chapitre 21 Dépenses	+ 313 285.58 €	2188

Je vous demande donc, mesdames et messieurs, de bien vouloir approuver la présente décision modificative.

A la majorité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré  
Pour copie conforme à l'original  
Villeurbanne, le 21 mai 2025  
Le Président  
Cédric Van Styvendael

